

Département  
de  
l'Hérault

Arrondissement  
de  
Béziers

Commune  
de  
Bassan

Loi du 05 Avril 1884 - (Article 36)

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Affiché le

ID : 034-213400252-20230309-2023\_013\_0903-DE

Délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de BASSAN  
N°2023-013

## Séance du Jeudi 9 Mars 2023

**L'an deux mille vingt-trois et le 9 mars à 18 heures 30 minutes,**

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Alain BIOLA, Maire,

**Nombres de membres**

Afférents au Conseil : 19

En exercice : 17

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de Convocation : 02/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Présents : A.BIOLA/ V.CANALS/ S.RATIÉ/ F.MARTIN-ABBAL/ MA.SCHERRER/ C.PUECH/ C.GOHIER/ C.CASSAN/ M.SANCHEZ/ I.CATTIN/ C.VINDRINET/ A.VERNIÉRES

Absents (excusés) : B.JULIEN (Procuration donnée à MA.SCHERRER) / G.CAUSSIDERY (Procuration donnée à M.SANCHEZ)

Absents : N.CERVERA/ JJ.CORON/ V.ARGENTIERI

Secrétaire : V.CANALS

### **Objet : Approbation du Compte Administratif du Budget de la Commune 2022**

Sous la présidence de Monsieur Vincent CANALS, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget principal qui s'établit ainsi:

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses de l'exercice	1 564 527,08 €	1 403 535,07 €
Recettes de l'exercice	1 735 585,57 €	1 853 356,05 €
Résultat de l'exercice	171 058,49 €	449 820,98 €
Résultat de l'exercice précédent	- 200 512,90 €	282 812,26 €
<b>Résultats cumulés</b>	<b>- 29 454,41 €</b>	<b>732 633,24 €</b>

Restes à réaliser en dépenses	906 757,00 €
Restes à réaliser en recettes	516 872,00 €
<b>Solde restes à réaliser</b>	<b>- 389 885,00 €</b>

Hors de la présence de Monsieur Alain BIOLA, Maire de la Commune :

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de son Président et délibéré

**APPROUVE** à l'unanimité de ses membres présents, le compte administratif du budget de la commune 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Vincent CANALS, le 1<sup>er</sup> Adjoint

